Caricature de presse faisant référence au génocide rwandais dans une émission : la position du Csa

Le Csa avait été saisi par le Conseil représentatif des associations noires (Cran) à la suite de la diffusion d'une séquence de l'émission « On n'est pas couché », le 12 avril 2014, dans laquelle un intervenant commentait une caricature de presse faisant référence au génocide de 1994 au Rwanda. Le Conseil considère que, si la présentation de ce dessin était susceptible d'apparaître choquante et très déplacée, ces propos, prononcés dans une perspective de provocation, n'étaient pas de nature à inciter à la haine ni à attenter au respect de la dignité de la personne humaine. Par ailleurs, la réaction de l'animateur a fait en sorte d'éviter toute surenchère de la part des autres invités, assurant ainsi la maîtrise de l'antenne, conformément aux dispositions de l'article 35 de son cahier des charges. Le Csa a aussi relevé les mesures correctives prises ultérieurement par la chaîne, en particulier la lecture à l'antenne, lors de l'émission du 19 avril, d'un texte revenant sur cette séquence.